

MAIRIE DE PIEGUT



ALPES DE HAUTE PROVENCE

**EXTRAIT**  
**COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**Séance du samedi 26 mai 2012**

La séance est ouverte à 18h30 sous la présidence de Mme Monique OUVRIER-BUFFET, Maire.

**Présents : 7 :** Monique OUVRIER-BUFFET, Jean-Pierre BROCHIER, Serge THOME, Alain MICHEL, Maurice MAUREL, , Georges PAUL, Catherine ROBERT-ROUGON

**Absents : 2 :** Emmanuelle PAPON, Camille LEMESLE

**Secrétaire de séance :** Catherine ROBERT-ROUGON

Mme le Maire demande aux conseillers municipaux d'approuver le compte rendu de la dernière séance du conseil municipal. Le conseil municipal approuve à l'unanimité des membres présents ce compte-rendu. Mme le Maire les remercie et ouvre la séance.

**1- Marché public de prestations de service passé selon la procédure adaptée ayant pour objet le transport des collégiens de Piégut et de Venterol au collège de Tallard pour la rentrée de septembre 2012 et convention avec le Conseil Général**

Mme le Maire rappelle au conseil municipal qu'un marché public de prestations de service passé selon la procédure adaptée ayant pour objet le transport des collégiens de Piégut et de Venterol au collège de Tallard a été effectué pour la période de Septembre 2011 à Juin 2012.

Celui-ci arrivant à terme il convient de relancer un nouveau marché public de prestations de service passé selon la procédure adaptée pour la prochaine rentrée de septembre 2012 et couvrant toute l'année scolaire jusqu'en juin 2013.

Elle rappelle également qu'une convention avait été signée avec le Conseil Général à ce sujet, pour 1 an, renouvelable par reconduction expresse avec un maximum de 4 ans. Il convient donc de renouveler cette convention pour la prochaine rentrée scolaire pour 1 an.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, décide à l'unanimité des membres présents :

- de lancer un nouveau marché public à procédure adaptée MAPA, en tant qu'organisateur secondaire, pour organiser le transport scolaire sur le collège de Tallard pour la rentrée de septembre 2012
- de renouveler la convention avec le conseil général pour 1 an

et autorise Mme le Maire à signer tout document nécessaire à l'exécution de ces décisions.

## **2- Reconduction et modification du contrat de travail du poste d'adjoint technique de 2<sup>ème</sup> classe intervenant en entretien à temps non complet.**

Mme le Maire rappelle au conseil municipal que le contrat de l'adjoint technique de 2<sup>ème</sup> classe, intervenant en entretien à temps non complet, pour un temps de travail annualisé de 10 heures hebdomadaires, arrive à terme au 30 juin. Actuellement cet agent est rémunéré sur la base de l'indice brut 302 majoré 297.

Mme le maire propose de lui renouveler son contrat pour 1 an et de passer son indice brut à 310 majoré 306, à partir du 1<sup>er</sup> juillet 2012.

Après avoir examiné la proposition de Mme le Maire et après avoir délibéré, le conseil municipal accepte à l'unanimité des membres présents la proposition de Mme Le Maire, et charge Mme Le Maire de renouveler le contrat de cet agent dans les termes décrits ci-dessus à partir du 01/07/2012.

## **3- Régime indemnitaire des agents non titulaires.**

Mme le Maire rappelle au conseil municipal que les agents titulaires de la commune bénéficient du régime indemnitaire légal.

Mme le Maire propose que ce régime indemnitaire bénéficie également au personnel non-titulaire à partir du 1<sup>er</sup> juillet 2012.

Après avoir examiné la proposition de Mme le Maire et après avoir délibéré, le conseil municipal accepte à l'unanimité des membres présents la proposition de Mme Le Maire.

## **QUESTIONS DIVERSES :**

**\* Les 3 lacs :** Mr MAUREL fait part de la réunion qui a eu lieu avec le SMAVD le 15 mai dernier. Il est envisagé de recreuser le lac n°3 sur la gauche de l'îlot central.

**\*Irrigation :** Mr BROCHEIR fait part de la réunion du SIVU d'irrigation qui a eu lieu le 10 mai dernier. L'administration envisage de revoir l'organisation de ce SIVU.

**\*Objectifs du SCOT :** Mr BROCHIER informe le conseil municipal que les objectifs du SCOT ont été revus concernant les surfaces constructibles.

La séance est levée à 20h30.

Le Maire,

Mme OUVRIER-BUFFET